



Permis de conduire étranger

Par **dudulle13**, le **17/11/2014** à **17:10**

Bonjour,
titulaire d'un permis français depuis 3 ans j'aurais voulu savoir s'il était possible de passer un permis de conduire en Italie ou en Espagne puis de conduire avec CE permis en France et si oui pour combien de temps (je précise que je n'ai aucune infraction pour l'instant)

Par **LESEMAPHORE**, le **17/11/2014** à **17:48**

Bonjour
C'est totalement inutile puisque vous avez un PC français .
En cas d'infraction en France donnant lieu à retrait de points , ils seront ôtés sur le PC français même si vous présentez un PC étranger.
Si par malchance le PC français était suspendu ou invalidé par perte totale de points , l'interdiction du droit à conduire vaudra pour les PC étrangers détenus.

Cela dit vous avez le droit de passer un PC étranger de l'UE , il sera reconnu en France et à l'étranger dans la limite de la réglementation locale de durée de validité du titre (par ex en Italie valide 10 ans)